

Conduite en sécurité des PEMP (plates- formes élévatrices mobiles de personnel)

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module e-learning s'adresse :

- à toute personne devant obtenir le CACES® selon la recommandation R.486 ;
- à toute personne devant obtenir une autorisation de conduite ;
- à toute personne devant renouveler son CACES® selon la recommandation R.486.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

Objectifs de la formation

Ce module a pour objectif de :

- présenter les règles de sécurité concernant la conduite des PEMP ;
- préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®
- préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée moyenne : 2h15 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

De nombreux accidents du travail, dont certains mortels, sont liés aux travaux en hauteur. Dans certaines situations, l'utilisation d'une PEMP (plate-forme élévatrice mobile de personnel) est à privilégier pour travailler efficacement et en sécurité.

L'utilisation d'une PEMP requiert une formation adéquate (art. R4323-55 du code du travail).

Ce support de formation théorique est adapté aux salariés devant obtenir une autorisation de conduite, un CACES® ou renouveler le CACES®

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

- 1 - Réglementation, devoirs et responsabilités du conducteur
- 2 - Technologie des PEMP
- 3 - Catégories des PEMP et adéquation
- 4 - Caractéristiques et stabilité des PEMP
- 5 - Prise de poste
- 6 - Circulation
- 7 - Stabilisation
- 8 - Manœuvre d'une PEMP et surveillance
- 9 - Règles générales de sécurité
- 10 - Arrêt temporaire et remisage

Partie 2 : Évaluation

À l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.